

INFO-QUALITÉ

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ ÉDUCATIVE
VOLUME 6, NUMÉRO 1, HIVER 2022



LE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE

L'une des missions des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) est d'offrir un milieu de vie propre à l'accompagnement des jeunes enfants dans leur développement global. Le soutien à l'apprentissage offert aux enfants par le personnel éducateur et les responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) leur permet de s'épanouir, de découvrir le monde qui les entoure et de bien se préparer à l'école.

Par les interactions qu'ils ont avec les enfants, ils favorisent chez chacune et chacun le développement du langage et de la motricité, l'habileté à établir des relations harmonieuses avec leurs pairs, la capacité à raisonner, à explorer, à expérimenter et à créer. Ils les initient au plaisir de la lecture et stimulent leur intérêt pour l'écriture et les mathématiques à l'aide de jeux et d'actions de la vie de tous les jours.

Dans ce numéro de *l'Info-Qualité*, vous trouverez des articles indiquant comment soutenir l'apprentissage actif et accompagné, et comment améliorer le soutien à l'apprentissage sous l'angle de la mesure d'évaluation de la qualité éducative. Vous en apprendrez plus sur la transition scolaire, les attitudes et les pratiques inappropriées de même que sur les plus récentes publications de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du gouvernement du Canada portant sur la qualité éducative, la qualité nutritive des aliments et, enfin, sur la revue *On sème la lecture*.

Pour consulter les numéros antérieurs de *l'Info-Qualité*, visitez le site Web du ministère de la Famille.

Vous n'êtes pas encore abonné à *l'Info-Qualité*? Rendez-vous sur la page d'accueil du site Web du ministère de la Famille et remplissez la section en bas à gauche.

Bonne lecture!
L'équipe de rédaction

SOMMAIRE

Le soutien à l'apprentissage.....	1
Éveil à la lecture : périodique « On sème la lecture ».....	3
Comment soutenir l'apprentissage actif et accompagné?	4
Améliorer le soutien à l'apprentissage	7
Une transition scolaire de qualité: quels rôles les services de garde peuvent-ils jouer?	10
Les attitudes et les pratiques inappropriées...	13
La qualité éducative au Canada et dans le monde	16
L'offre alimentaire: miser sur les aliments à valeur nutritive élevée	18

NOTE IMPORTANTE: Veuillez noter que certaines bonnes pratiques mentionnées dans le présent bulletin pourraient être difficiles à appliquer en contexte de pandémie de COVID-19. Assurez-vous de suivre les mesures sanitaires en vigueur.

Si vous désirez suggérer des sujets liés à la mission éducative des services de garde éducatifs à l'enfance pour les prochains numéros de *l'Info-Qualité*, vous pouvez nous écrire à l'adresse courriel suivante:

bulletin.infoqualite@mfa.gouv.qc.ca

LE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE

Distinguer le vrai du faux

Le soutien à l'apprentissage signifie que les enfants doivent apprendre à lire et à compter.

FAUX

Les activités réalisées dans un SGEE permettent d'initier les enfants au plaisir de la lecture et de stimuler leur intérêt pour l'écriture et les mathématiques, mais pas dans le but de leur apprendre à lire ou à compter, mais bien pour les sensibiliser à ces notions.

Une bibliothèque bien garnie suffit à initier les jeunes enfants au plaisir de la lecture.

FAUX

Même si la bibliothèque est remplie de livres intéressants, cela ne suffit pas à initier les jeunes enfants au plaisir de la lecture. En effet, l'intervention de l'adulte auprès de l'enfant au sujet des livres offerts est tout aussi importante.

L'interaction avec le poupon autour d'un livre est un moment d'attention partagé, un moment captivant au cours duquel l'enfant pointe les illustrations, tourne les pages, babille en réponse aux commentaires de l'adulte, ce qui lui permet de développer dès son plus jeune âge un intérêt pour la lecture.

L'interaction avec les trottineurs ou les enfants d'âge préscolaire permet à ces derniers de se questionner sur les illustrations et sur l'histoire, de reformuler certains éléments du récit pour rendre compte de leur compréhension, d'établir des liens avec leurs connaissances, etc. Cette interaction rend captivantes les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture.

Dans le cadre de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative, le « soutien à l'apprentissage » se divise en trois dimensions : Développement de concepts, Qualité de la rétroaction et Modelage langagier.

VRAI

Ces trois dimensions font effectivement partie de la définition du soutien à l'apprentissage qui est évalué dans le cadre de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative à l'aide de l'instrument CLASS-Préscolaire.

La dimension *Développement de concepts* permet aux enfants de développer leur capacité de penser, de réfléchir par eux-mêmes. Par exemple, ont-ils l'occasion de résoudre des problèmes ou encore d'être créatifs et de générer leurs propres idées ?

La dimension *Qualité de la rétroaction* permet aux enfants d'obtenir une compréhension plus approfondie de divers concepts. Par exemple, les éducatrices échangent-elles avec les enfants pour s'assurer de leur compréhension ?

La dimension *Modelage langagier* permet aux enfants d'être exposés de manière constante à des formes et à des usages variés du langage. Par exemple, ont-ils accès à des conversations significatives, à la reformulation des propos ou encore à l'utilisation de questions ouvertes ?

Voir l'article sur ce sujet dans ce bulletin. ■

ÉVEIL À LA LECTURE: PÉRIODIQUE «ON SÈME LA LECTURE»

On sème la lecture est un périodique destiné à l'ensemble du personnel éducateur des services de garde éducatifs à l'enfance, aux intervenantes et intervenants qui travaillent auprès des jeunes enfants de même qu'aux parents.

Avec sa brochure complémentaire « Explora-lire », destinée aux enfants, ce périodique permet de susciter le goût de la lecture chez les enfants de 3 à 5 ans, en leur proposant du contenu adapté.

Il constitue également un outil pour soutenir le personnel éducateur, les intervenantes et intervenants et les parents, qui y trouvent de l'information pertinente de même que des activités et des astuces pour stimuler l'intérêt des enfants et favoriser l'éveil à la lecture.

Une version électronique de ce périodique est disponible gratuitement à l'adresse onsemelalecture.ca. Tout le matériel et toutes les informations nécessaires à la réalisation des activités proposées sont également accessibles. ■



COMMENT SOUTENIR L'APPRENTISSAGE ACTIF ET ACCOMPAGNÉ?

L'apprentissage actif et accompagné¹ est l'un des fondements théoriques du programme éducatif [Accueillir la petite enfance](#).

Selon vous, parmi les trois définitions suivantes, laquelle correspond à ce que signifie l'apprentissage actif?

- Fait référence aux mécanismes par lesquels l'enfant est énergique et bouge lors de ses apprentissages.
- Fait référence aux mécanismes par lesquels l'enfant est impliqué dans ses apprentissages, qu'il s'y investit corps et âme.
- Fait référence aux mécanismes par lesquels l'enfant se développe et réalise des apprentissages en interagissant avec les personnes et l'environnement qui l'entourent.

La bonne réponse est c.

Le terme « accompagné » vise, quant à lui, à souligner l'action éducative déployée par le personnel éducateur ou la personne responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG) auprès des enfants.

En effet, le personnel éducateur et les RSG soutiennent quotidiennement les enfants dans leurs apprentissages dans chacun des domaines de leur développement, sans pour cela leur dire quoi faire ni comment le faire. Ils dialoguent avec eux, décrivent précisément les moyens appliqués pour atteindre leurs buts, les écoutent avec intérêt, les accompagnent dans la mise en œuvre de leurs idées, encouragent leur participation, leur persévérance, leur collaboration et leur autonomie.

Enfin, l'apprentissage actif et accompagné est une approche qui mise sur l'étayage tout en laissant beaucoup d'espace aux choix, aux décisions et aux goûts des enfants.

Étayage et zone proximale de développement

Étayage : « Action de soutenir et de guider les apprentissages de l'enfant notamment par le dialogue, en tenant compte de ses capacités actuelles et de celles qu'il pourra acquérir². »

« C'est principalement par l'étayage que l'adulte pourra soutenir l'enfant dans sa zone proximale de développement³. »

Zone proximale de développement : la différence entre ce qu'un enfant peut réaliser seul (son niveau actuel de développement) et ce qu'il peut réaliser avec l'aide d'un adulte ou d'un pair; la prochaine étape de son développement⁴.

Par exemple :

L'éducatrice a observé que Lili adore faire des casse-têtes; elle refait à répétition un casse-tête d'animaux marins de 8 morceaux avec facilité. **(Zone proximale de développement: Lili réalise facilement un casse-tête de 8 morceaux sans aide.)**

Elle présente à Lili un nouveau casse-tête comportant cette fois-ci un plus grand nombre de pièces et lui propose de s'asseoir avec elle pour l'assembler. **(Zone proximale de développement: Lili peut réaliser un casse-tête comportant un plus grand nombre de pièces avec l'aide de l'éducatrice.)**

Elle laisse Lili explorer les formes, elle peut lui suggérer de classer les pièces par couleur, par ressemblance de forme. Lorsque Lili éprouve de la difficulté à placer une pièce, elle peut la guider vers l'endroit où elle doit insérer la pièce en lui posant des questions: est-ce que tu crois que la forme de cette pièce peut aller ici? **(Étayage: l'éducatrice dialogue avec Lili, elle la soutient et la guide dans son jeu, dans ses apprentissages.)** ➔

Comment favoriser l'apprentissage actif accompagné ?

En suivant le processus de l'intervention éducative

« Le processus de l'intervention éducative est le moyen par lequel le personnel éducateur et les RSG **choisissent, planifient et réalisent leurs actions éducatives** à partir de leurs **observations**, puis les **évaluent** et les **ajustent**⁵. » Sa mise en œuvre, au quotidien et en continu, permet au personnel éducateur et aux RSG de **favoriser l'apprentissage actif** des enfants en leur offrant des expériences basées sur leurs champs d'intérêt, leur niveau de développement, leurs forces et leurs besoins⁶.

Par exemple :

L'observation de chacun des enfants par l'éducatrice lui permet de constater que Jule a besoin de développer des moyens pacifiques pour régler ses conflits, que Sophie devrait avoir accès à des activités l'obligeant à communiquer verbalement plus fréquemment, etc. La planification et la mise en œuvre d'actions éducatives, l'ajout de matériel de jeu, l'aménagement de l'espace seront basés non seulement sur les besoins des enfants, mais aussi sur leurs intérêts. L'intérêt de Juan pour les dinosaures pourrait être le moteur d'une activité de langage, etc. L'éducatrice évalue ensuite la pertinence des actions éducatives mises en œuvre pour les ajuster au besoin.

En adoptant un style d'intervention démocratique

Le style d'intervention démocratique permet à l'enfant de participer, dans la mesure de ses capacités, à la prise de décisions. L'adulte l'accompagne dans ses initiatives tout en respectant son rythme de développement.

Ce style d'intervention favorise notamment l'apprentissage actif parce qu'il :

- Respecte le rythme, les intérêts et les besoins de l'enfant;
- Favorise le partage du pouvoir avec les enfants selon leur âge et leurs habiletés et selon le contexte;
- Permet l'équilibre entre le désir de liberté des enfants et leur besoin de sécurité;
- Prédise à la création d'environnements stimulants où les enfants ont des choix à faire et des décisions à prendre;
- Laisse l'espace nécessaire pour permettre aux enfants d'exprimer leurs besoins et leur opposition;
- Permet aux enfants de soumettre leur propre solution à un dilemme ou à un conflit;
- Considère les erreurs comme des occasions de développement et d'apprentissage⁷.

Les occasions d'apprentissage actif au quotidien

Le jeu

Le jeu est l'outil principal par lequel l'enfant explore et expérimente, s'exprime et se développe. Il est important de laisser beaucoup de temps au jeu et de soutenir l'enfant qui joue lorsque pertinent : plus l'enfant joue, plus le jeu se complexifie, plus il réalise des apprentissages⁸.

L'accompagnement du jeu exige une observation soutenue pour pouvoir l'enrichir en procurant à l'enfant de nouveaux éléments, objets de jeux, matériaux, questions ou vocabulaire, qui lui permettent de réaliser de nouveaux apprentissages⁹.

Par exemple :

Pendant la période de jeu amorcée par les enfants, Karine intervient à leur demande et lorsqu'elle peut enrichir leur expérience d'apprentissage. Elle se garde toutefois de les déranger lorsqu'ils sont concentrés sur une tâche ou absorbés par leurs interactions.

Lorsqu'Olivier, un éducateur, joue avec Nam, 1 an, il est attentif à son regard et à ses gestes. Il laisse l'enfant guider le jeu et le soutient dans ses actions, lui laissant le temps dont il a besoin pour explorer avec tous ses sens. Observant que l'attention de Nam est attirée par le moindre son, Olivier utilise les jouets à portée de sa main pour produire des bruits et les décrire, au grand plaisir du poupon. Nam empoigne bientôt blocs et anneaux de plastique pour les percuter sur le plancher, produisant à son tour des sons de percussion. ➡

Les routines et les transitions

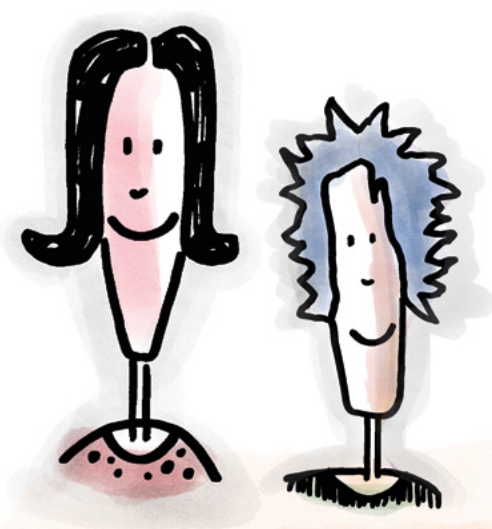
Les routines et les transitions qui ponctuent la journée au SGEE constituent également des occasions d'apprentissage actif essentielles au développement de l'autonomie fonctionnelle de l'enfant (habiletés à se nourrir et à s'habiller, apprentissage de la propreté, etc.) ainsi qu'à l'acquisition de saines habitudes de vie¹⁰.

Par exemple :

Les enfants du groupe des 4 ans changent de local en chantant ou en récitant des comptines qui contiennent des rimes, développant ainsi pendant les transitions leur conscience phonologique, c'est-à-dire leur conscience que les mots sont composés d'un ou de plusieurs sons.

En conclusion

Accompagner les enfants dans un contexte basé sur l'apprentissage actif nécessite une connaissance fine du développement de l'enfant, une sensibilité à ce que vit l'enfant, à ses besoins, à ce qu'il exprime, à ce qu'il est en train d'apprendre. Porter un regard sur sa pratique, sur ses bons coups, sur les aspects à améliorer et apporter les ajustements lorsque cela est nécessaire contribuent également à l'adoption de pratiques éducatives de qualité et favorables au développement harmonieux des enfants. ■



RÉFÉRENCES :

1. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, [Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec](#) (version 2019), Québec, Publications du Québec, p. 20.
2. BOUCHARD, Caroline, [Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs](#), Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 239.
3. CLOUTIER, Sonia, dans BOUCHARD, Caroline, [Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs](#), Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 239.
4. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, [Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec](#) (version 2019), Québec, Publications du Québec, p. 92.
5. *Ibid.* p. 47
6. *Ibid.* p. 48
7. *Ibid.* p. 24
8. *Ibid.* p. 20
9. *Ibid.* p. 88
10. *Ibid.* p. 20

AMÉLIORER LE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre de la [mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative](#), la qualité des interactions entre l'éducatrice et les enfants est évaluée à l'aide de l'instrument de mesure *Classroom assessment scoring system* (CLASS) Préscolaire. Cet instrument mesure la qualité de ces interactions en fonction de trois domaines : le *Soutien émotionnel*, l'*Organisation du groupe* et le *Soutien à l'apprentissage*. Ce dernier se décline en trois dimensions : *Développement de concepts*, *Qualité de la rétroaction* et *Modelage langagier*.

Les plus [récents résultats](#) des évaluations de la qualité démontrent que le domaine du Soutien à l'apprentissage constitue un défi pour une vaste majorité des services de garde évalués; cette tendance est d'ailleurs internationale. Améliorer le domaine du Soutien à l'apprentissage est plus complexe en comparaison des autres dimensions, car l'apprentissage est basé sur des valeurs ancrées dans les pratiques éducatives et le savoir être.

Voici quelques bonnes pratiques à privilégier en matière de *Soutien à l'apprentissage* élaborées à partir du CLASS Préscolaire (liste non exhaustive).

Complétez les phrases suivantes à l'aide de cette liste de mots.

échanges

persévérance

ouvertes

eux-mêmes

hypothèses

reformuler

liens

rétroactions

constances

réfléchir

conversation

actions

stratégies

Développement de concepts

- Recourir à des _____ visant à aider les enfants à développer leur capacité de penser, de réfléchir par eux-mêmes.
- Favoriser des situations qui permettent aux enfants d'émettre des _____, d'expérimenter, de créer.
- Les encourager à _____ au pourquoi et au comment plutôt qu'à trouver une bonne réponse.
- Faire des _____ entre le concept en jeu ou l'activité en cours et les expériences antérieures ou la vie quotidienne (ex. : Quand vous prenez votre bain à la maison, est-ce que vos jouets flottent sur l'eau ou coulent au fond du bain ? Pourquoi ?).

Qualité de la rétroaction

- Fournir aux enfants des _____ de manière constante afin de les amener à une compréhension plus approfondie de divers concepts.
- En réponse aux actions ou aux propos des enfants, s'engager dans des _____ soutenus avec eux, par exemple en leur donnant un indice, en posant de nouvelles questions, en leur demandant d'expliquer ce qui les amène à cette réponse, en ajoutant de l'information.

- Encourager la _____ en reconnaissant les efforts des enfants et en insistant sur les stratégies qu'ils ont utilisées (ex. : Excellent ! Vous êtes parvenus à faire tenir votre tunnel en retirant les blocs plus lourds !).
- Les amener à trouver une explication (ex. : Pourquoi les pompiers mettent-ils un casque ?) ou à accomplir une tâche (ex. : s'habiller) par _____.

Modelage langagier

- Exposer les enfants de manière _____ à des formes et à des usages variés du langage.
- Encourager les _____ soutenues dans le groupe.
- Poser des questions _____ invitant à des réponses élaborées de la part des enfants.
- _____ les propos des enfants sous des formes plus complexes.
- Mettre des mots sur les _____ de l'adulte et celles des enfants (ex. : Je montre le titre du livre du doigt; vous tracez une ligne avec votre crayon). ➔

vous tracez une ligne avec votre crayon).
des enfants (ex. : Je montre le titre du livre du doigt; Mettre des mots sur les **actions** de l'adulte et celles plus complexes.
Reformuler les propos des enfants sous des formes élaborées de la part des enfants.

Poser des questions **ouvertes** invitant à des réponses groupe.
Encourager les **conversations** soutenues dans le formes et à des usages variés du langage.
Exposer les enfants de manière **constante** à des

Modélage langagier

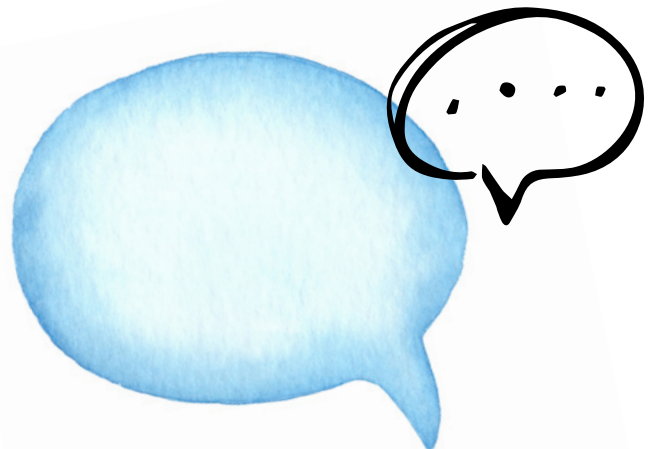
Les amener à trouver une explication (ex. : Pourquoi les pompiers mettent-ils un casque ?) ou à accomplir une tâche (ex. : s'habiller) par **eux-mêmes**.
Encourager la **persévérance** en reconnaissant les efforts des enfants et en insistant sur les stratégies qu'ils ont utilisées (ex. : Excellent ! Vous êtes parvenus à faire tenir votre tunnel en retirant les blocs plus lourds !).

Qualité de la rétroaction
Fournir aux enfants des **rétroactions** de manière constante afin de les amener à une compréhension plus approfondie de divers concepts.
En réponse aux actions ou aux propos des enfants, s'engager dans des **échanges** soutenus avec eux, par exemple en leur donnant un indice, en posant de nouvelles questions, en leur demandant d'expliquer ce qui les amène à cette réponse, en ajoutant de l'information.

Développement de concepts
Recourir à des **stratégies** visant à aider les enfants à développer leur capacité de penser, de réfléchir par eux-mêmes.
Favoriser des situations qui permettent aux enfants d'émettre des **hypothèses**, d'expérimenter, de créer.
Les encourager à **réfléchir** au pourquoi et au comment plutôt qu'à trouver une bonne réponse.
Faire des **liens** entre le concept en jeu ou l'activité en cours et les expériences antérieures ou la vie quotidienne (ex. : Quand vous prenez votre bain à la maison, est-ce que vos jouets flottent sur l'eau ou coulent au fond du bain ? Pourquoi ?).

POUR EN SAVOIR PLUS...

sur l'instrument d'évaluation de la qualité des interactions CLASS, veuillez consulter le [site Web de Teachstone](#) (organisme américain qui détient les droits de cet instrument) ou celui de l'organisme québécois [CASIOPE](#), qui offre la formation sur l'instrument en français.



Quelques rappels sur la mesure d'évaluation...

Mesures sanitaires

Servirplus n'a pas le mandat de vérifier l'application des mesures sanitaires. Rappelons que Servirplus les applique toutes rigoureusement et que les SGEE doivent respecter ces mesures en tout temps, y compris le jour de l'évaluation.

Journée type

L'évaluation se déroule sur rendez-vous, lors d'une journée type dans le SGEE. Il est donc essentiel, lors de l'appel de prise de rendez-vous, que le SGEE réponde le plus fidèlement possible à toutes les questions posées par Servirplus, notamment celles concernant le fonctionnement du SGEE, la composition des groupes, la prise en charge du groupe entier ou le fonctionnement en sous-groupes, la langue utilisée avec les enfants, etc.

Importance d'informer le personnel, les parents et les enfants

Il est fortement recommandé d'informer à l'avance le personnel et les parents afin de les mobiliser et ainsi d'obtenir une participation active et, concernant les enfants, de les rassurer sur la présence d'autres adultes lors de l'évaluation. Rappelons qu'il est de la responsabilité du SGEE de transmettre le lien Web à tous les parents d'enfants de 3 à 5 ans afin que ces derniers puissent répondre au questionnaire.

Modalités des entrevues avec les éducatrices

Il est de la responsabilité du gestionnaire de favoriser la participation des éducatrices, notamment en leur permettant de répondre aux questions d'entrevue (généralement au moment de la sieste des enfants) dans des conditions optimales: en les libérant le temps de l'entrevue et en leur fournissant, dans la mesure du possible, un local à l'écart du groupe d'enfants. Les modalités de l'entrevue sont déterminées à l'avance, lors de la prise du rendez-vous.

Jeux extérieurs et CLASS Préscolaire

Sachez qu'en aucun temps Servirplus ne demandera aux SGEE de ne pas aller à l'extérieur; il s'agit d'une obligation légale des SGEE de faire des sorties extérieures tous les jours (si la température le permet). Si des rassemblements à l'extérieur sont prévus, Servirplus pourrait cependant demander aux SGEE de limiter leur durée, le tout afin de ne pas compromettre la journée d'évaluation. En effet, l'outil CLASS Préscolaire n'est pas conçu pour rendre compte des interactions lors de tels moments où plusieurs éducatrices sont présentes et qu'elles peuvent intervenir auprès de l'ensemble des groupes d'enfants. Lorsqu'une éducatrice est seule avec son groupe à l'extérieur, l'observation peut se poursuivre. ■



UNE TRANSITION SCOLAIRE DE QUALITÉ: QUELS RÔLES LES SERVICES DE GARDE PEUVENT-ILS JOUER ?

Une transition scolaire de qualité est harmonieuse pour l'enfant, sa famille et les adultes qui l'entourent. Elle implique la collaboration des différents milieux (service de garde éducatif à l'enfance, maison, école) pour favoriser la réussite de l'enfant au tout début de sa scolarisation.

Une transition de qualité a de multiples bienfaits. Elle permet à l'enfant :

- de ressentir un sentiment de bien-être et de sécurité face à son nouveau milieu de vie qu'est l'école;
- de développer des attitudes et des émotions positives à l'égard de l'école et des apprentissages;
- de développer un sentiment de confiance par rapport à sa réussite scolaire;
- d'assurer une continuité de l'expérience éducative lui permettant la poursuite de son développement optimal, la reconnaissance de ses capacités et le développement de liens sociaux positifs avec le personnel et les autres enfants.

Une transition efficace se planifie et se déroule sur une période d'au moins douze mois, aux cinq moments clés suivants :

- avant l'admission à l'école (août à décembre);
- lors de l'admission à l'école (janvier-février);
- après l'admission, mais avant la rentrée scolaire (mars à juin);
- autour de la rentrée scolaire (juin-juillet-août-septembre);
- après la rentrée scolaire (octobre-novembre).

Les SGEE ont un rôle clé à jouer auprès des enfants durant la période précédant et celle entourant la rentrée scolaire. Ils peuvent s'appuyer sur six principes clés pour favoriser une transition scolaire harmonieuse et de qualité :

PRINCIPES	EXEMPLES
1. La reconnaissance de la place prépondérante du parent comme premier responsable de l'éducation de son enfant.	Inviter fréquemment les parents à venir participer à diverses activités de transition. Multiplier les occasions de parler positivement de l'école.
2. Le partage de la responsabilité de la qualité de la transition entre les acteurs concernés par des pratiques collaboratives.	Organiser et planifier conjointement des activités de transition dans les locaux du service de garde scolaire pour les futurs élèves.
3. La planification, l'organisation et l'évaluation continue des activités transitionnelles.	Assurer la mise en place d'un lieu de concertation reconnu et efficient entre les réseaux et les partenaires afin de dresser les lignes directrices de la planification.
4. La reconnaissance du temps et la mise en place des ressources requises.	Intégrer à la planification des activités du service de garde des occasions pour parler des différentes écoles qui accueilleront les enfants (ex. : constituer un album de photos, raconter des histoires mettant en scène les écoles).
5. La mise à contribution de toutes les personnes qui connaissent l'enfant et la personnalisation des pratiques transitionnelles.	Inviter les différents intervenants et intervenantes travaillant auprès de l'enfant et ses parents à présenter l'enfant à ceux et celles qui l'accueilleront à l'école pour établir ses besoins (rencontre intersectorielle).
6. La reconnaissance que l'entrée à l'école est déterminante dans le développement de l'enfant.	Mettre en place des activités spéciales, des ateliers, des causeries formelles et informelles en rapport avec la rentrée scolaire.

*** NOTE IMPORTANTE: Veuillez noter que certaines bonnes pratiques mentionnées dans le présent bulletin pourraient être difficiles à appliquer en contexte de pandémie de COVID-19. Assurez-vous de suivre les mesures sanitaires en vigueur. ➡**

Pour les enfants ayant des besoins particuliers, les mêmes principes s'appliquent et sont d'autant plus significatifs pour une transition scolaire de qualité. Il peut être aussi opportun d'impliquer les différents intervenants et intervenantes auprès de l'enfant dans le processus de transition afin de s'assurer que l'enfant sera soutenu dans ses besoins tout au long du processus de transition.

Les SGEE sont invités à être créatifs et en contact avec les milieux scolaires susceptibles de recevoir les enfants qu'ils accueillent.

Et le dossier éducatif de l'enfant dans tout ça...

Rappelons d'abord les objectifs du dossier éducatif de l'enfant:

1. Communiquer au parent les informations relatives au développement de l'enfant dans chacun des domaines;
2. Soutenir le personnel éducateur et les RSG dans la détection des difficultés significatives et persistantes, le cas échéant;
3. Faciliter les différentes transitions dans la vie de l'enfant, dont celle vers l'école.

Au cœur du dossier, le portrait périodique (rédigé en mai et en novembre de chaque année) décrit sommairement l'état du développement de l'enfant (dans chacun des quatre domaines de développement (physique et moteur, cognitif, langagier et social et affectif)). Il peut être rédigé sous forme de commentaires soulignant les forces, les intérêts, les progrès ou les défis de l'enfant. L'ensemble des portraits périodiques faisant partie du dossier éducatif devrait permettre de constater l'évolution du développement global de l'enfant. Si des difficultés sont constatées ou si un soutien particulier est accordé à l'enfant dans un domaine de développement, ces informations sont consignées au dossier.

Ainsi, le contenu du dossier éducatif est une source d'information précieuse pour le nouveau milieu qui accueille l'enfant. Il permet de connaître plus rapidement les besoins de l'enfant et assure ainsi la continuité des actions éducatives mises en œuvre. Rappelons que l'autorisation écrite du parent est requise pour la transmission du dossier éducatif à l'école (si le parent ne le transmet pas lui-même).

Pour vous aider à situer le portrait périodique dans la transition scolaire, voici quelques questions fréquemment posées:

Pour la période précédant la transition scolaire, peut-on utiliser une forme de portrait périodique différente de celle utilisée habituellement ?

Dans la mesure où le modèle de portrait utilisé répond aux exigences du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, il n'y a pas d'obligation à ce que le même modèle de portrait soit utilisé tout au long du parcours de l'enfant.

Est-il obligatoire de compléter, en plus du portrait périodique de mai, un document exigé par l'établissement d'enseignement ou par le centre de services scolaire lors de la transition scolaire de l'enfant ?

Le document de transition scolaire est une pratique concertée entre les prestataires de services de garde et les écoles; il ne constitue pas une exigence légale. Il s'agit toutefois d'une bonne pratique pour faciliter la transition scolaire de l'enfant qui demeure à la discrétion des prestataires de services de garde. Il convient de rappeler ici qu'un ou des éléments du dossier éducatif de l'enfant ne peuvent être communiqués à quiconque sans l'autorisation préalable du parent.

Rappelons également qu'il ne constitue pas une substitution à toutes initiatives provenant des écoles en matière de transition du milieu de garde vers le milieu d'enseignement. ➔



INFO-QUALITÉ

Un prestataire de services de garde pourrait-il indiquer à un établissement d'enseignement ou à un centre de services scolaire qu'il ne complétera dorénavant que le portrait périodique, qui lui sera transmis ensuite par le parent ?

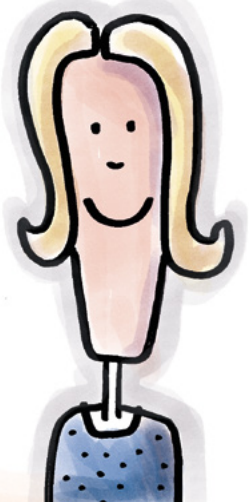
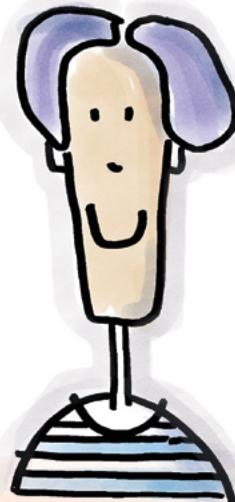
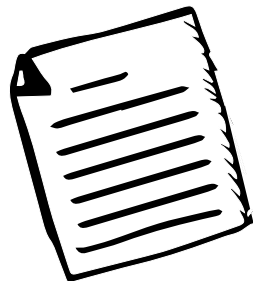
Il s'agit d'une décision du prestataire de services de garde de compléter ou non le document de transition scolaire. De plus, en aucun cas le prestataire de services de garde ne peut s'engager unilatéralement à transmettre ou à ce que le parent transmette le portrait périodique à l'école, cette décision relevant uniquement du parent. ■

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Ministère a produit plusieurs documents pour soutenir la mise en œuvre du dossier éducatif; ceux-ci peuvent être consultés [ici](#).

En rappel :

Une formation gratuite sur le dossier éducatif est également disponible [ici](#).



RÉFÉRENCE :

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. [Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité](#). [En ligne], document rédigé avec la collaboration du ministère de la Famille et du ministère de la Santé et des Services sociaux, 16 pages.

LES ATTITUDES ET LES PRATIQUES INAPPROPRIÉES

En 2020-2021, un total de 207 plaintes pour attitudes ou pratiques inappropriées ont été traitées par le Ministère; 48 plaintes visaient les membres de la direction et 159 visaient le personnel éducateur.

Depuis 2017, la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (Loi)* encadre les attitudes et les pratiques inappropriées. Quelle est la portée de la *Loi* en cette matière? Qu'est-ce qu'une attitude ou une pratique inappropriée? Comment les prévenir? Auprès de quelles instances les dénoncer?

LE CADRE LÉGAL

L'article 5.2 de la *Loi* prévoit qu'un centre de la petite enfance (CPE), une garderie ou une personne responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG) doivent assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants auxquels ils fournissent des services de garde. Il est donc interdit d'appliquer des mesures dégradantes ou abusives, de faire usage de punitions exagérées, de dénigrement ou de menaces ou d'utiliser un langage abusif ou désobligeant susceptible d'humilier un enfant, de lui faire peur ou de porter atteinte à sa dignité ou à son estime de soi.

L'article 28 de la *Loi* permet au Ministère de suspendre, de révoquer ou de refuser de renouveler le permis d'un CPE ou d'une garderie s'il contrevient à l'article 5.2 de la *Loi*. L'article 113.2 de la *Loi* prévoit que le prestataire de services de garde est également passible d'une amende pouvant aller de 5 000 \$ à 75 000 \$ s'il contrevient à l'article 5.2 de la *Loi*. Enfin, l'article 75 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* prévoit que le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC) peut également suspendre ou révoquer la reconnaissance ou refuser de renouveler la reconnaissance d'une RSG pour ces mêmes motifs.

Certaines situations peuvent mener à un signalement au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), et certaines peuvent à la fois constituer des attitudes et des pratiques inappropriées de la part des prestataires de services de garde, nécessitant une intervention ou une enquête du Ministère. Quant aux situations faisant l'objet d'un signalement, il appartient au DPJ d'en déterminer le traitement et d'enclencher l'[Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique](#). Cette entente permet aux ministères

(y compris le ministère de la Famille), aux établissements et aux organismes partenaires d'agir en concertation en vue de garantir une meilleure protection des enfants victimes d'abus et de leur apporter l'aide nécessaire. Il est important de rappeler que dans les cas d'abus sexuel, d'abus physique, d'absence de soins, de négligence grave ou de situations qui pourraient menacer la sécurité ou le développement d'un enfant, il faut toujours signaler la situation au DPJ via [la ligne info du DPJ](#); cela vaut aussi bien pour les prestataires de services de garde que pour les parents et les citoyens.

QU'EST-CE QU'UNE ATTITUDE OU UNE PRATIQUE INAPPROPRIÉE ?

Il s'agit d'un comportement qui se traduit par des paroles, des gestes ou des méthodes éducatives pouvant porter atteinte à la santé, à la sécurité ou au bien-être d'un enfant.

MISE EN GARDE

Le tableau suivant présente des exemples d'attitudes et de pratiques inappropriées. Il ne fait pas état de façon exhaustive de tout ce qui peut constituer une attitude ou une pratique inappropriées interdite en vertu de l'article 5.2 de la *Loi* et ne vise pas à définir les notions de gravité, de dangerosité, de caractère raisonnable, d'abus, de répétition, etc. Dans la pratique, chaque cas est examiné, se situe dans un contexte, présente des particularités et mène à certaines interventions. Un même exemple présenté dans le tableau peut illustrer plus d'un type de pratique inappropriée. ➔



INFO-QUALITÉ

COMPORTEMENT	PRÉCISION	EXEMPLES
Mesures dégradantes	Gestes, paroles ou attitudes qui constituent une atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique	<ul style="list-style-type: none"> • Humilier un enfant • Le ridiculiser • Le laisser dans sa couche souillée pendant une longue période
Mesures abusives	Gestes ou omissions inappropriés qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Attacher un enfant • L'enfermer seul dans une pièce
Punitions exagérées	Méthodes d'intervention excessives et inappropriées	<ul style="list-style-type: none"> • Obliger un enfant à se tenir face au mur • Le mettre à genoux • L'isoler ou l'exclure des activités pour le punir • Le restreindre en l'attachant dans une chaise haute, un siège d'auto ou une poussette pour le discipliner ou pour remplacer la surveillance du personnel
Dénigrement	Gestes, paroles ou attitudes qui portent atteinte à l'estime de soi ou à la dignité	<ul style="list-style-type: none"> • Insulter l'enfant, seul ou devant d'autres personnes • L'affubler de surnoms blessants • Dénigrer un parent devant son enfant • Se moquer d'un enfant
Menaces	Paroles ou gestes utilisés pour entretenir la crainte ou la peur	<ul style="list-style-type: none"> • Menacer un enfant de briser son jouet • Le menacer de lui enlever sa « doudou », sa suce, son toutou, etc. • Le menacer de lui faire mal • Lui faire du chantage affectif
Utiliser un langage abusif	Langage inapproprié montrant un manque de respect ou visant à intimider	<ul style="list-style-type: none"> • Blasphémer contre ou devant un enfant • Se quereller entre adultes devant un enfant
Autres attitudes et pratiques inappropriées	Actes qui mettent en cause la santé physique ou psychologique, la sécurité ou le bien-être des enfants de façon préoccupante	<ul style="list-style-type: none"> • Ignorer les allergies alimentaires d'un enfant • Crier ou parler fort en s'adressant à lui • L'habiller de façon inappropriée par grand froid • Négliger de l'hydrater • Le laisser pleurer longtemps sans le reconforter • Adopter une attitude agressive ou impatiente envers lui • Lui faire peur • Manquer à la surveillance

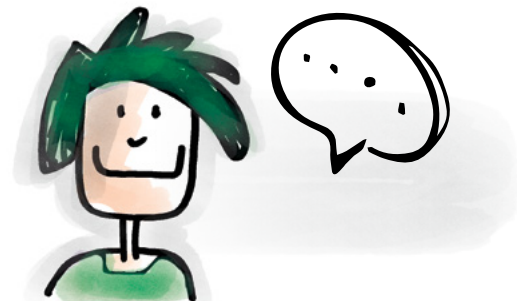


PRÉVENIR LES ATTITUDES ET LES PRATIQUES INAPPROPRIÉES

La mise en place de mécanismes de prévention passe, notamment, par l'utilisation d'outils de prévention existants, leur bonification, la création de nouveaux outils de prévention et l'adoption de stratégies gagnantes, dont :

- la mise à jour des règles d'organisation des SGEE;
- l'élaboration d'une politique de prévention;
- l'adoption d'un code d'éthique ou de lignes de conduite;
- une offre de formation adéquate au personnel, aux dirigeantes et dirigeants et aux administratrices et administrateurs;
- des rappels périodiques auprès du personnel et des parents;
- de l'accompagnement auprès du personnel dans des situations difficiles ou à la suite d'un comportement à risque, etc.

Peu importe la stratégie et les outils choisis, les SGEE et les BC doivent veiller à mettre en place des moyens durables et concrets pour prévenir et contrer les attitudes et les pratiques inappropriées. Le contenu des outils et des stratégies devrait être connu de toutes les personnes qui interagissent avec les enfants.



POUR EN SAVOIR PLUS...

- Ministère de la Famille, 2018, [Guide sur la prévention et le traitement des attitudes et des pratiques inappropriées à l'intention des prestataires de services de garde reconnus et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial](#)
- Ministère de la Famille, [Entente multisectorielle dans les cas de signalement](#)
- [Signalements au DPJ](#)

DÉNONCER : À QUI S'ADRESSER ?

Une personne qui souhaite dénoncer une situation ou des attitudes ou des pratiques inappropriées adoptées ou tolérées par un SGEE ou une RSG peut déposer une plainte.

Plainte concernant un CPE ou une garderie

Une plainte peut être déposée directement au CPE ou à la garderie, qui doit veiller à la traiter en conformité avec sa procédure de traitement des plaintes. L'adoption d'une telle procédure est d'ailleurs obligatoire, et celle-ci devrait être partagée avec les parents et le personnel.

Une plainte peut également être déposée auprès du Ministère, qui s'engage à la traiter en toute confidentialité et à protéger les renseignements personnels de la personne plaignante. À la suite d'une analyse préliminaire de la plainte, le Ministère juge s'il est nécessaire de signaler la situation au DPJ. Le Ministère peut également décider d'acheminer la plainte aux fins d'enquête. C'est à la suite d'une enquête que le dossier peut être transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

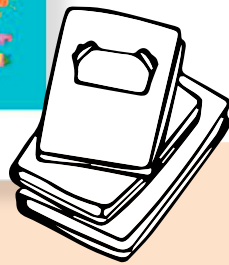
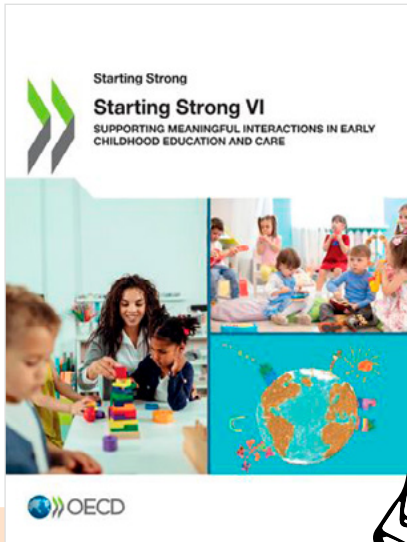
Pour plus de détails, consulter la [page Web du site du Ministère](#).

Plainte concernant une RSG

Une personne qui souhaite dénoncer une attitude ou une pratique inappropriée adoptée ou tolérée par une RSG doit s'adresser au BC duquel relève la RSG. Il appartient en effet aux BC de traiter les plaintes relatives aux RSG dans le respect de la *Loi*, y compris les dispositions relatives aux attitudes et aux pratiques inappropriées. La liste des territoires sous la responsabilité des différents BC est disponible dans le [site Web du Ministère](#). ■

Pour obtenir davantage de renseignements sur les attitudes et les pratiques inappropriées ou pour toute autre question, veuillez joindre la [Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes](#) du Ministère.

LA QUALITÉ ÉDUCATIVE AU CANADA ET DANS LE MONDE



Saviez-vous que l'OCDE a publié le 28 juin 2021 son 6^e tome de la série [Petite enfance, grands défis](#) et que le Canada (et le Québec) a participé à cette collecte de données internationales sur la qualité éducative ?

Ce 6^e tome, uniquement disponible en anglais actuellement (seul un [résumé](#) en français est disponible), examine cinq principaux leviers politiques et leur effet sur la qualité des processus, en se concentrant particulièrement sur les programmes et la pédagogie et sur le développement de la main-d'œuvre. Il présente des indicateurs à propos de 26 pays et juridictions. L'OCDE, par cette publication, souhaitait répondre à cette question principale : quelles politiques établissent les meilleures conditions pour que les enfants vivent des interactions de haute qualité dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) ?



PLATEFORME INTERACTIVE SUR LA QUALITÉ (OCDE)

L'OCDE a également mis en ligne une [plateforme interactive](#) (disponible en anglais uniquement). Plusieurs données statistiques et sujets y sont abordés, notamment les indicateurs qui soutiennent la qualité des processus dans les SGEE.

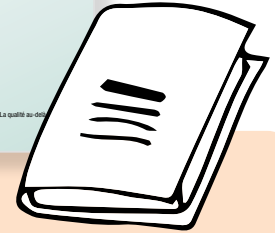
La plateforme complète donc le rapport de l'OCDE. L'arborescence de la plateforme permet aux utilisateurs d'explorer l'interrelation entre les différentes dimensions de la qualité et les leviers politiques, et d'accéder aux indicateurs et aux visuels associés.

Les données de cette plateforme s'appuient sur une riche base de données collectées auprès de 26 pays pour l'année 2019, y compris le Canada. ➔

Au Canada



Dans le cadre de son projet, l'OCDE a publié un [rapport spécifiquement sur le Canada](#) – Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et l'Alberta – (disponible en anglais uniquement). En effet, ces quatre provinces ont participé financièrement au projet de l'OCDE et sont davantage évoquées tout au long du rapport.



Le gouvernement du Canada a également produit un rapport, disponible sur son site Web, s'intitulant *Rapport de base nationale du Canada – La qualité dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*. Il est disponible en [français](#) et en [anglais](#).

Ce rapport décrit les politiques qui soutiennent la qualité des processus dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants. Il est divisé en quatre chapitres : un aperçu historique du développement de la qualité au Canada, le contexte actuel lié aux politiques, le programme éducatif et la pédagogie, et, enfin, le développement de la main-d'œuvre. ■

L'OFFRE ALIMENTAIRE: MISER SUR LES ALIMENTS À VALEUR NUTRITIVE ÉLEVÉE

Le Guide alimentaire canadien recommande de consommer tous les jours une variété d'aliments provenant de trois groupes d'aliments, soit les légumes et les fruits, les aliments à grains entiers et les aliments protéinés¹. Chacun de ces groupes d'aliments devrait composer le repas du midi de l'enfant et être répartis approximativement en trois parties égales (1/3 de légumes, 1/3 d'aliments à grains entiers, 1/3 d'aliments protéinés). Cette répartition permet de répondre aux besoins énergétiques relativement élevés des tout-petits en étant dense en calories, en protéines et en fer. Les fruits, le yogourt et le lait ou la boisson de soya enrichie nature peuvent compléter le repas. Les desserts composés d'aliments à grains entiers (ex. : galettes à l'avoine, muffins) et cuisinés maison sont également d'excellents choix, surtout si ce groupe d'aliments est moins présent dans le menu quotidien.

Dans votre service de garde, est-ce que le repas du dîner est constitué des trois groupes d'aliments ?

OUI NON

Les aliments à grains entiers ont une valeur nutritive élevée puisque les grains entiers renferment trois couches comestibles du grain de céréale. Chacune de ces couches fournit une combinaison spécifique d'éléments nutritifs. Vous devriez donc privilégier les pains de grains entiers, les pâtes alimentaires faites de grains entiers, le quinoa, le couscous à grains entiers et l'orge mondé ou perlé (l'orge perlé est plus raffiné, mais également très riche en fibres).

Pour vous assurer de choisir un aliment à grains entiers, consultez la liste des ingrédients figurant sur l'emballage du produit. Les mots « entiers », « grains entiers » ou « farine intégrale » devraient être mentionnés comme premier ingrédient.

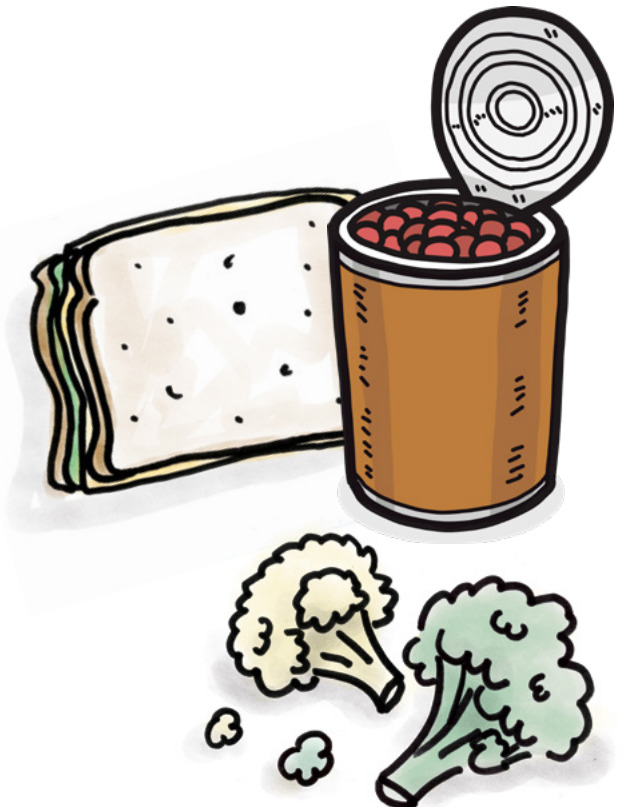
Dans votre service de garde, des aliments à grains entiers sont-ils servis chaque jour ?

OUI NON

Les aliments protéinés sont essentiels à la croissance des tout-petits. Ils permettent notamment de combler leurs besoins en protéines et en fer. Il est important d'en varier les sources, tant animales (viande, volaille, poisson, œufs, lait, fromage, yogourt) que végétales (légumineuses, tofu, fève edamame, protéine végétale texturée, noix, graines). Des sources de protéines végétales devraient s'inscrire à votre menu hebdomadaire, car elles sont riches en bons gras, sont économiques tout en étant plus durables d'un point de vue environnemental.

Dans votre service de garde, est-ce que vous offrez chaque semaine des aliments protéinés de sources végétales aux repas et aux collation ?

OUI NON ➔



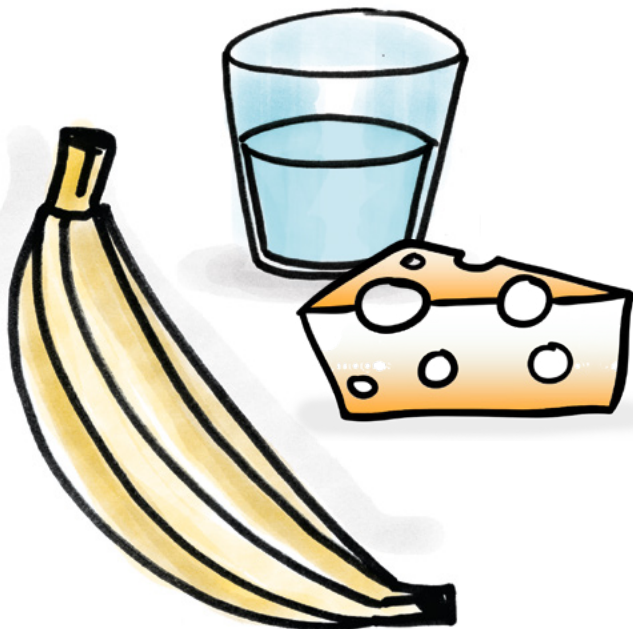
1. Noter que la formulation des groupes d'aliments du nouveau Guide alimentaire canadien diffère de celle du cadre de référence Gazelle et Potiron. De plus, l'ancien groupe Lait et substituts fait maintenant partie du groupe Aliments protéinés. Somme toute, les aliments à valeur nutritive élevée demeurent les mêmes.

L'OFFRE ALIMENTAIRE: MISER SUR LES ALIMENTS À VALEUR NUTRITIVE ÉLEVÉE (suite)

Parce qu'ils sont petits (et leur estomac aussi!), les enfants mangent de petites quantités d'aliments à la fois. C'est pourquoi il est nécessaire d'offrir des aliments de bonne valeur nutritive à différents moments de la journée. Une collation équilibrée contient un aliment du groupe Légumes et fruits ou du groupe Aliments à grains entiers (source de glucides) ET un aliment du groupe Aliments protéinés (source de protéines). De telles collations permettent aux enfants de refaire rapidement le plein d'énergie (grâce aux glucides) et les aide à patienter jusqu'au prochain repas (grâce aux protéines). Si vous avez l'habitude d'offrir des fruits ou un aliment à grains entiers en collation, vous pourriez simplement ajouter un verre de lait ou une boisson de soya enrichie nature, des cubes de fromage ou bien une trempette de yogourt ou de tofu. Vous pourriez même essayer d'intégrer du beurre de pois, de soya ou de noix, tout en respectant votre politique d'exclusion de certains allergènes.

Dans votre service de garde, est-ce qu'il y a un aliment protéiné qui accompagne le légume, le fruit ou l'aliment à grains entiers à la collation ?

OUI NON



Les enfants ont besoin de boire souvent pour assurer une bonne hydratation et l'eau demeure le meilleur choix. Étant souvent très occupés par leur jeu, ils peuvent attendre que la soif se soit installée pour réclamer à boire. Il n'y a pas de moment précis pour boire de l'eau. Les enfants devraient avoir accès à l'eau en tout temps afin de satisfaire leur besoin en matière d'hydratation. Par exemple, laissez accessibles des gobelets ou des gourdes d'eau que les enfants pourront boire à la fréquence qui leur convient lorsqu'ils s'amuse. N'oubliez pas de leur rappeler fréquemment de boire de l'eau.

Il est également important d'offrir régulièrement du lait aux enfants. Le lait contient des matières grasses essentielles au développement des tout-petits. C'est pourquoi le lait à 3,25 % de matières grasses doit être offert aux enfants de moins de 2 ans. Par la suite, le lait à 2 % ou à 3,25 % de matières grasses peut être offert. La boisson de soya enrichie nature est une option autre que le lait pour les enfants âgés de 2 ans et plus (elle ne contient pas suffisamment de calories et de matières grasses pour combler les besoins des enfants de moins de 2 ans). Il est cependant important de brasser vigoureusement le contenant pendant plusieurs secondes avant de servir afin de bien mélanger les éléments nutritifs, particulièrement le calcium.

Quant aux autres boissons végétales (de riz, d'amandes, d'avoine, de chanvre, etc.), elles contiennent de très faibles quantités de protéines, de matières grasses et de calories, en plus de ne pas toujours être enrichies en vitamines et de minéraux. Elles ne devraient pas être offertes aux tout-petits sur une base régulière.

Finalement, les jus de fruits devraient être limités (et idéalement, évités!) en service de garde, car ils contiennent une grande quantité de sucre, soit naturel (jus de fruits 100 % pur) ou ajouté (« boisson », « cocktail » ou « punch » à saveur de fruits).

Dans votre service de garde, est-ce que l'eau et le lait sont privilégiés comme boissons à offrir aux enfants ?

OUI NON ➔

INFO-QUALITÉ

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le personnel éducateur doit avant tout miser sur le plaisir associé à la découverte de nouveaux aliments, sur la perception par les sens et sur la provenance des aliments plutôt que sur la valeur nutritive et leurs effets sur la santé? Les activités ayant pour objectif de classer les aliments comme « bons » ou « mauvais » doivent être évitées. Ainsi, la réalisation d'activités culinaires et la découverte des aliments à travers les activités quotidiennes (ex. : décrire le menu, discuter des odeurs provenant de la cuisine, bricolage, jeu de rôles, histoire) et les activités de plus grande envergure (ex. : cultiver un potager, visiter une ferme, un marché, un jardin communautaire) sont privilégiées.

NOUVEAUTÉ

LA MARMITE ÉDUCATIVE

La Marmite éducative est une plateforme Web unique et rassembleuse qui rend accessibles plus de 400 outils éducatifs fiables et crédibles sur l'alimentation. Développée par Équiterre, en collaboration avec la Table québécoise sur la saine alimentation, elle a été conçue spécialement pour les intervenantes et intervenants travaillant auprès des jeunes âgés de 0 à 17 ans. Une section destinée à la petite enfance a d'ailleurs été conçue.

Vous pouvez la consulter [ici](#) dès maintenant! ■



POUR ALLER PLUS LOIN

Le [cadre de référence Gazelle et Potiron](#) vise à favoriser le développement global des enfants de 0 à 5 ans par la saine alimentation, le jeu actif et le développement moteur en fonction de douze orientations. Ces orientations ont pour objectifs de permettre aux tout-petits de bouger quotidiennement à l'intérieur comme à l'extérieur, d'entreprendre des jeux où ils seront physiquement actifs et de vivre des expériences diversifiées, plaisantes et qui respectent leur stade de développement. Elles visent également à offrir des repas ou des collations d'une qualité nutritive élevée, à faire découvrir aux enfants de nouveaux aliments afin d'éveiller leurs goûts et de planifier des contextes agréables de repas.

Pour plus de détails à ce sujet, visitez le [site Web du ministère de la Famille](#).

RÉFÉRENCES :

Ministère de la Famille, [Gazelle et Potiron : cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance](#), 2014. Québec, 116 p.

Santé Canada. [Guide alimentaire canadien](#), [En ligne], 2021.

Institut national de santé publique du Québec. [Mieux vivre avec son enfant : Les autres laits](#), [En ligne], 2021.

Dispensaire diététique de Montréal. [Les boissons végétales chez les nourrissons et enfants : notre point sur la question](#), [En ligne], 2017.

INFO-QUALITÉ

Rédaction et collaboration

Sous-ministériat à la main-d'oeuvre
et à l'encadrement du réseau
Sous-ministériat des politiques
et des programmes
Sous-ministériat du développement
du réseau et des services à la clientèle

Production et révision linguistique

Direction générale des communications

Infographie et diffusion

Ministère de la Famille

Abonnement

Pour s'abonner à l'*Info-Qualité*, il vous suffit de remplir la section des bulletins électroniques sur le site Web du Ministère : [abonnement/infoqualité](http://abonnement/infoqualite).

Suggestions

Pour nous suggérer de nouveaux sujets, écrivez-nous à l'adresse suivante : bulletin.infoqualite@mfa.gouv.qc.ca.

Ce bulletin est également disponible dans le [site Web du Ministère](#).

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISSN 2561-2891

© Gouvernement du Québec